



ASSURANCE DE PRÊT

**UGIP**

CI n°7322



**Une souscription rapide**  
avec l'adhésion en ligne !



**Des Garanties** adaptées !

Décès, Perte Totale et Irréversible  
d'Autonomie (P.T.I.A.)

Incapacité Temporaire Totale (I.T.T)  
et Invalidité Permanente Totale (I.P.T)

Incapacité Temporaire Partielle (I.T.P)  
et Invalidité Permanente Partielle (I.P.P)



**Un grand choix** d'options !

**Option rachat Dos et Psy**

rachat possible des exclusions pour les  
garanties incapacité et invalidité perma-  
nente, totale ou partielle.

**Option Perte d'Emploi**

versement d'indemnités à hauteur  
de 75% des mensualités du prêt.

**Option prévoyance**

adossée à un prêt.

**Rachat possible des exclusions**

médicales et sportives.

## Les Points Forts

- ▶ **Aucun plafond de remboursement en ITT.**
- ▶ Un contrat sans classe professionnelle aux critères CCSEF.
- ▶ Cotisation calculée sur le capital initial.
- ▶ Irrévocabilité des primes et des garanties.
- ▶ Primes Constantes.
- ▶ Extension territoriale applicable à toutes les garanties pour les résidents de L' Union Européenne, les D.R.O.M., C.O.M, P.O.M, la Suisse et Monaco. DC/PTIA accordées aux résidents : Amérique du Nord, Japon, Hong Kong, Singapour, Inde et Chine.
- ▶ **Des formalités médicales allégées**  
Questionnaire de Santé Simplifié jusqu'à 300.000€ pour les assurés de moins de 50 ans.

## Les Conditions **UGIP CI N°7322**

**Âge limite à l'adhésion :**

Décès : 84 ans

P.T.I.A : 66 ans

Incapacité / Invalidité : 66 ans

Perte D'emploi : 60 ans

**Âge limite des garanties :**

Décès : 85 ans

P.T.I.A accident : 75 ans

Incapacité / Invalidité : 67 ans

Perte D'emploi : 67 ans

**Franchises :** Absolue de 60, 90 à 180 jours.



# FICHE TECHNIQUE UGIP C.I. N°7322 Formalités Médicales

Les formalités médicales, indispensables à l'assureur pour lui permettre l'appréciation au mieux du risque à assurer, sont déterminées selon l'âge de l'assuré et l'engagement financier.

## COMMENT ACCOMPLIR LES FORMALITÉS MÉDICALES :

Chaque futur assuré doit prendre contact avec **ABCOS** au 0.969.322.732, ou **C.B.S.A.** au 0.969.323.443 qui le mettra directement en relation avec le centre de bilan le plus proche de son domicile, et avec lequel il conviendra d'un rendez-vous. Dans le cadre de la procédure ABCOS ou C.B.S.A., UGIP prend en charge l'intégralité des frais médicaux occasionnés par les éventuels examens à effectuer.

Les frais médicaux ne sont pas pris en charge, si l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion et en cas de souscription d'un Prêt Relais sec.

## CAPITAL À ASSURER :

Âge	De 0€ à 200.000€	De 200.001€ à 300.000€	De 300 001€ à 700.000€	De 700 001€ à 1.000.000€	De 1.000.001€ à 2.000.000€	De 2.000.001€ à 3.000.000€	> 3.000.000€
Moins de 50 ans	Q.S.S.		1	2	3	4	
50 ans et plus	Q.S.	Q.S. + R.M.	1	2	4	5	6

## LEXIQUE :

<b>Q.S.S.</b>	Questionnaire de Santé Simplifié	<b>Durée de validité : 6 mois</b>
<b>Q.S.</b>	Questionnaire de Santé (Q.S.)	
<b>Q.S.+R.M.</b>	Questionnaire de Santé + Rapport Médical (1)	
<b>1</b>	Questionnaire de Santé + Rapport Médical (1) + Labo 1(1)	
<b>2</b>	Questionnaire de Santé + Rapport Médical (1) + Labo 2(1)	
<b>3</b>	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Labo 2 + Cotinine + Urines + ECG repos (1)	
<b>4</b>	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Labo 2 + Cotinine + Urines + ECG repos + ECG d'effort (1)	
<b>5</b>	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Labo 2 + Cotinine + Urines + ECG repos + ECG d'effort + Mammographie (1)	
<b>6</b>	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Labo 2 + Cotinine + Urines + ECG repos + ECG d'effort + Mammographie + Échocardiographie (1)	

(1) le Rapport Médical ainsi que les analyses et examens ont une durée de validité de 6 mois.

<b>LABO 1</b>	Numération et Formule Sanguine, Plaquettes, Vitesse de sédimentation, Cholestérol Total / HDL, glycémie à jeun, triglycérides, créatinine, ASAT, ALAT, GGT et sérologie H.I.V. 1 et 2.
<b>LABO 2</b>	LABO 1 + dosage de la protéine C réactive, acide urique, Marqueurs de l'hépatite B (Ag Hbs) et de l'hépatite C (AC anti-VHC). Pour les hommes de + de 50 ans dosage de l'Antigène Spécifique de la Prostate.
<b>URINES</b>	Analyse chimique et cyto bactériologique des urines.
<b>COTININE</b>	Test de cotinine urinaire pour les Non-Fumeurs.
<b>ECG REPOS</b>	Électrocardiogramme de repos avec compte rendu du cardiologue.
<b>ECG D'EFFORT</b>	Électrocardiogramme d'effort avec compte rendu du cardiologue en l'absence de toute contre indication médicale.
<b>ÉCHOCARDIOGRAPHIE</b>	Avec son compte rendu.
<b>MAMMOGRAPHIE</b>	Pour les femmes.

**FORMALITÉS FINANCIÈRES :** Le Questionnaire Financier, ainsi que les justificatifs et toute la documentation, sont exigés à partir de 2.000.000 €.

**CONCERNANT LES PRÊTS RELAIS :** Pas de cumul des capitaux entre le prêt principal et le prêt relais, dès lors que le prêt relais n'excède pas 300.000 € et une durée maximum de 24 mois. **Seul le prêt principal entre en compte pour déterminer les formalités médicales.** Dans le cas d'un prêt relais seul, les formalités médicales correspondant au capital devront être appliquées.